

**Communiqué de Presse**

4 mars 2022



***Les Chambres d'agriculture de l'Aube et de la Haute-Marne, de la Marne et de l'Ile de France lancent officiellement, le 4 mars 2022, en présence des services de l’Etat l’Appel à Manifestation d’Intérêt (AMI) qu’elles portent sur le territoire de la Bassée et dont l’objectif est la préservation des activités agricoles favorables à la biodiversité et à la préservation de la ressource en eau sur ce territoire.***

Le 4 mars 2022, en présence de M. le Préfet de l’Aube, est officiellement lancé un programme d’action sur 2 années répondant au nom de AMI « Prairie et Elevage en Bassée ».

Les Chambres d’agriculture de l’Aube & de la Haute-Marne, de la Marne et d'Ile de France ont la volonté de proposer un projet agricole ayant vocation à préserver et encourager la conservation des surfaces en herbe, notamment les plus sensibles.

Pour ce faire, ce projet doit permettre :

- la construction d'une ou de plusieurs filières économiques qui doivent pérenniser l'exploitation des surfaces en herbe, par rapport à d'autres activités plus rémunératrices actuellement,

- la construction d'une réponse viable et durable pour les exploitants agricoles souhaitant préserver ou développer ce type de surfaces,

- la construction d'un projet de territoire où l'agriculture joue un rôle important pour les enjeux d'aujourd'hui et de demain,

- l'accompagnement des exploitants présents sur ce territoire qui sont, pour partie, à l'origine de la richesse du patrimoine de la Bassée d'hier et de demain.

Par la revalorisation de l'usage des surfaces en herbe, notamment celui des prairies, et le travail de concertation et de co-construction qui va être conduit, le monde agricole veut proposer une solution durable aux enjeux liés à l'eau et à la biodiversité sur ce territoire en recomposant des chaines de valeurs.

Pour atteindre ces objectifs ambitieux, ce projet compte s'appuyer sur les acteurs de ce territoire en plaçant l'agriculteur au centre de ces futures synergies.

Il comporte 7 actions à conduire sur 2 années (2022-2024) qui seront pilotées par la Chambre d’agriculture de l’Aube avec le concours des Chambres d’agriculture de la Marne et d'Ile de France, ainsi que le service Marne Conseil Elevage, et l'ensemble des acteurs qui désireront contribuer à ce projet de territoire.

En résumé, il s'agit d'établir un état des lieux des forces, faiblesses et des opportunités sur la première année pour pouvoir ensuite mettre en lien les agriculteurs et les filières économiques viables et répondant aux enjeux. En parallèle, des indicateurs seront définis, et évalués, pour garantir que les nouveaux outils et pratiques apportent une réponse adéquate aux enjeux eau et biodiversité.

L'objectif sera, finalement, de proposer un panel d'outils et de solutions économiques, permettant aux exploitants agricoles de s'y retrouver quel que soit leurs profils, la nature des surfaces en herbe ou encore les effets des inondations. Les surfaces en herbe, et notamment les prairies, ne devront plus être le parent pauvre de ce territoire. Les démarches engagées dans ce cadre pourront, à plus long terme, pourront servir d'exemple pour des territoires similaires.

**Par ce projet, les Chambres d'agriculture confirment leur implication pour répondre aux enjeux actuels du monde agricole et des territoires, et espèrent contribuer à leur résilience face aux défis de demain.**

**Territoire de la Bassée…**

Une superficie d’environ 1 200km² qui concerne la Marne, la Seine et Marne et l’Aube (Sézanne, Provins, Méry sur Seine) et comporte les éléments suivants, en lien avec l’AMI « Prairie et Elevage en Bassée » :

• 296 ha de prairies permanentes et 98 ha de prairies temporaires comprises dans les aires d’alimentation de captage ;

• 1 040 ha de prairies permanentes et 299 ha de prairies temporaires comprises dans des zones à enjeu inondation ;

• 515 ha de prairies permanentes et 115 ha de prairies temporaires comprises dans des zones humides ;

• 486 ha de prairies permanentes et 161 ha de prairies temporaires comprises dans des espaces naturels sensibles.

**… à forte valeur ajoutée pour la biodiversité, l’eau et l’activité agricole**

Ce territoire a un périmètre qui se rapproche de celui du SAGE Bassée-Voulzie auquel sera intégré la Vallée de la Seine et de la Voulzie et leurs bassins versants.

Cette définition, suffisamment grande, va conduire à une réflexion cohérente sur la biodiversité, l’eau et ouvrir au plus grand nombre d’agriculteurs la voie de la diversification grâce à la création de nouvelles filières herbagères et élevage.







EAU ET BIODIVERSITÉ, **un axe fort du projet des Chambres d’agriculture de l’Aube et de la Haute-Marne : inTERREactions**

*Respecter la terre nourricière*

*Préserver la terre, respecter la biodiversité et anticiper les changements climatiques par le stockage de l’eau. Des actions d’accompagnements des professionnels de l’agriculture et la sensibilisation de tous contribueront au respect de la ressource en eau.*